

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES**

Vu le Code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'Université de Limoges,  
Vu le règlement intérieur de l'Université de Limoges,

**Conseil d'administration du 12 mars 2021 :  
Délibération n° 049/2021/CAB**

Candidatures BIATSS à la Commission permanente des finances du Conseil  
d'Administration :

Après appel à candidatures des élus BIATSS, 3 personnes se proposent pour deux sièges. Les conseillers sont donc appelés à se prononcer sur leurs candidatures respectives :

- M. Frédéric STOEBNER :

Membres en exercice : 36  
Nombre de votants (présents ou représentés) : 34  
Pour : 26  
Contre : 8  
Abstention : 0

- M. Pierre LABANOVSKI :

Membres en exercice : 36  
Nombre de votants (présents ou représentés) : 34  
Pour : 25  
Contre : 7  
Abstention : 2

- M . Antoine MATHIEU :

Membres en exercice : 36  
Nombre de votants (présents ou représentés) : 34  
Pour : 13  
Contre : 17  
Abstention : 4

Messieurs Stoebner et Labanowski sont donc candidats à la commission des finances pour le collège BIATSS.

Fait à Limoges, le 12/03/2021.

**La Présidente de l'Université de Limoges**

**Isabelle Klock-Fontanille**

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de mars 2021.  
Transmis au rectorat 12/03/2021.**

**Modalités de recours :** *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*